

*Maclanimo estote Dilecti Filii et viri venerandi in Decedentes, curus causate rohis  
hujus apostolicae cathedrae coocurrantibus (Bre) de PielX à la Liberté.  
La Presse est une œuvre pie d'un catholisme souverain (PielX).  
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis  
adhærere quae ab hac Sancta Sede catholici scriptoribus sunt tradita. (Bre) de Léon XIII à la Liberté.*

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Trois mois fr. 6

six mois 11

un an 20

Rédaction et Expédition

BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires  
lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue 10, à Fribourg

Prix de la ligne ou de son espace : 25 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
Lettres et argent franco.

## LES DÉPUTÉS INDIRECTS

Nos lecteurs du canton de Fribourg connaissent l'institution des députés indirects dont les avait gratifiés le régime radical de 1848. C'étaient des députés nommés directement par le Grand Conseil et qui, malgré cette origine, étaient censés les représentants du peuple. Personne ne prit au sérieux cette fiction, et les députés indirects tombèrent avec le régime qui les avait institués.

Qui se serait attendu à voir ressusciter cette institution morte et enterrée, et surtout à la voir introduire au sein des Chambres fédérales? C'est cependant ce qui vient d'arriver par le vote d'hier du Conseil national, qui a nommé députés MM. Battaglini et Bernasconi. Il y a même cette circonstance aggravante dans le vote perpétré par le Conseil national, que, du moins, le régime radical fribourgeois n'avait pas osé remplacer les représentants du peuple par les députés indirects, il s'était borné à ajouter la représentation indirecte à la représentation directe. Les radicaux du Conseil national sont allés plus loin : ils privent un arrondissement électoral, le XL<sup>e</sup>, de sa représentation directe, et ils lui octroient, par 71 voix contre 62, des députés indirects.

Cela donne la mesure du régime qui fleurit en ce moment à Berne. Nous, Fribourgeois, nous ne pensions pas qu'il pût y avoir quelque chose de pire que le régime de 1848 à 1856 ; nous nous trompions. Le Conseil national tient à prouver que dans la voie de l'iniquité, dans le mépris des droits du peuple, il n'y a aucune limite qui ne puisse être dépassée.

Nous n'avons pas été surpris de voir M. Marmier voter, en cette circonstance, avec la majorité. Quelle est l'injustice politique qui le ferait reculer? Ce qui a lieu de nous surprendre davantage, c'est le vote de M. le Dr Huber, qui n'avait nul besoin de s'embarquer dans cette galère à la suite de l'ultraradicalisme. C'est un de ces votes qui restent comme une tache dans la vie politique d'un homme, un de ces votes après lequel on ne peut plus prétendre mériter les voix des citoyens qui ont encore quelque notion des droits de la justice, des droits du peuple à se donner librement ses représentants, au lieu de se les voir im-

poser depuis le dehors par des coups de force et de majorité.

Honneur à M. Magatti !

Sa lettre a été discutée, et l'on a vu que notre correspondant l'avait regrettée, en se plaçant au point de vue de l'opportunité parlementaire. Mais c'est à un point de vue plus élevé qu'il faut se placer pour juger un acte politique de cette importance : au point de vue des principes éternels de la justice et du droit.

Une chose est certaine, et le dépouillement fait par le bureau fédéral de statistique l'a mis en pleine évidence : c'est que l'élection du 30 octobre n'avait donné, dans le XL<sup>e</sup> arrondissement, la majorité à aucun des candidats. Si MM. Magatti et Battaglini ont pu se croire élus, c'est par suite d'une erreur dans le procès-verbal d'une commune, et l'erreur rectifiée, ces deux candidats, bien que conservant le plus de voix, restaient cependant au dessous de la majorité.

M. Magatti n'était donc pas le légitime représentant du XL<sup>e</sup> arrondissement, puisqu'il n'avait pas atteint la majorité absolue. Un homme d'honneur, un conservateur de principes pouvait-il accepter cette position, de recevoir d'un vote du Conseil national le mandat de représentant du peuple, que le peuple ne lui avait pas conféré?

M. Magatti laisse, et il fait bien, aux candidats radicaux MM. Battaglini et Bernasconi, les bénéfices de cette situation inconstitutionnelle et irrégulière. Il les laisse, puisque aussi bien leur conscience ne répugne pas à semblable besogne, il les laisse représenter le peuple du XL<sup>e</sup> arrondissement malgré le peuple du XL<sup>e</sup> arrondissement.

C'est dans l'ordre. Toujours et partout nous voyons le radicalisme en parfaite contradiction avec les principes qu'il affiche. Il prétend vouloir la souveraineté du peuple, et cette souveraineté il la sacrifie et la foule aux pieds, il la viole pour satisfaire ses projets. On avait fait le XL<sup>e</sup> arrondissement à cette seule fin que MM. Battaglini et Bernasconi pussent arriver à la députation. Le peuple ne les a pas nommés : qu'à cela ne tienne, c'est le Conseil national qui les nommera.

Le radicalisme a fait cela. Il ne serait plus le radicalisme s'il avait eu quelque

respect pour les droits et pour le vote du peuple. Le peuple tessinois sera indigné, et il aura raison, du sans façon avec lequel on procède à son égard, du sans gêne avec lequel on lui impose des députés. C'est la continuation de la longue série d'injustices par lesquelles les pouvoirs fédéraux, depuis sept ans, ont espéré empêcher la ruine du radicalisme tessinois. Politique maladroite! Ces injustices, en suscitant l'indignation des âmes loyales et généreuses, n'ont fait tort qu'au radicalisme.

Il en sera de même des effets produits par le vote injuste et inconstitutionnel du Conseil national. Si les élections avaient été cassées, comme le proposait la minorité conservatrice et catholique du Conseil national, le scrutin risquait d'aboutir à un résultat mixte, les électeurs de chacun des partis trouvant une satisfaction partielle au maintien du statu quo.

Il vaut cent fois mieux qu'on ait imposé au XL<sup>e</sup> arrondissement le joug des deux députés indirects ; car l'honneur du peuple ne lui permettra pas de rester sous ce joug indigne de citoyens républicains. Viennent les élections de 1884, et le peuple saura faire voir qu'il est le maître ; il renversera de leur siège usurpés ceux qui se sont prêtés à se faire les instruments de la majorité radicale du Conseil national contre la souveraineté du peuple.

Parce qu'ils n'ont pas voulu, même à leur bénéfice partiel, d'une combinaison qui substituait la volonté de Berne à la volonté du corps électoral du XL<sup>e</sup> arrondissement, les conservateurs tessinois ont l'avenir devant eux, car ils ont su rester fidèles au droit, à la justice, aux règles d'une saine démocratie.

## NOUVELLES SUISSES

Berne, 26 juin.

La Skouptchina helvétique vient de commettre un acte qui est le digne pendant de celui qui avait été voté l'autre jour par le Conseil national de Serbie. Sur les bords de l'Aar, comme en Serbie, on vient de proclamer des élections contraires à la volonté des électeurs.

J'avons vu cette nuit où Athol et Manuele vinrent successivement dans la vallée du Martorello visiter les ruines enfouies du pavillon de marbre temple nuptial du comte de Monteleone et de Maria des Amalfi, où restaient encore deux beaux vides. Nous l'avons vu au milieu de la nuit noire, cherchant quelqu'un dans la vallée, le fouet à la main, et appelant Mariola! Mariola!

C'était la vieille Berta, mère de la nourrice imprudente ou vendue à qui on avait enlevé les enfants de Monteleone. Elle n'avait point changé depuis lors : c'était toujours la même taille sèche et longue, courbée en deux sous le fardeau des ans ; la même figure terreuse où des myriades de rides emmêlaient leurs écheveaux confus. Elle était seulement plus âgée de quelques mois, et ses yeux avaient ce regard inquiet dans sa fixité qui annonce que la raison agonise.

Cette nuit d'automne, où commence notre récil, elle avait cherché en vain : On lui avait enlevé Mariola. Elle prit son bâton et courut après son esclave, sa folle qu'elle faisait travailler à coup de fouet. Elle se traîna le long des routes et lentement, elle arriva jusqu'à Naples, où elle voulut parler au roi. Sur la route, elle était entrée dans une chapelle ; un prêtre avait reçu sa confession un jour qu'elle croyait mourir. Le prêtre lui avait ordonné de continuer son chemin jusqu'à la cour.

Femme pécheresse, lui avait-il dit, la misericorde de Dieu n'a point de bornes. Va décharger ta conscience et repare le mal que tu as fait !

Voici ce qui s'est passé cette après-midi :

Après l'ouverture de la séance, M. le président du Conseil national a exposé en détail l'ordre de votation, savoir le mode selon lequel il mettra en votation les différentes propositions. D'après cet exposé, il ne devait pas y avoir moins de 16 votations éventuelles pour éliminer ou pour combiner les différentes propositions individuelles et des deux fractions de la commission du Conseil national. La votation a, par conséquent, absorbé beaucoup de temps et ne s'est pas faite sans difficulté. Ne voulant pas entrer dans les détails de cette votation, je me borne à citer les propositions principales ou essentielles, savoir :

- 1<sup>o</sup> Proposition de la majorité radicale : validation des élections de MM. Battaglini et Bernasconi (deux candidats radicaux).
- 2<sup>o</sup> Proposition de la minorité conservatrice : cassation des élections du 30 octobre 1881, ni M. Magatti (candidat conservateur), ni M. Battaglini n'ayant obtenu la majorité absolue.
- 3<sup>o</sup> Proposition de M. Aepli (la reprise des propositions de MM. Roemer et Vessaz) : validation des élections de MM. Magatti et Battaglini.
- 4<sup>o</sup> Proposition de M. Voegelini : Cassation des élections du 30 octobre 1881, nouvelle élection au 29 octobre 1882 et surveillance des opérations électorales par les délégués du Conseil fédéral.

M. Buzberger (Berne) a proposé une votation séparée sur la proposition de M. Aepli, M. Magatti s'étant désisté de son mandat. La présidence et M. Aepli ont combattu cette proposition d'accord avec M. Brunner qui a fait ressortir que ce mode de votation implique une amnistie pour les fraudes électorales. M. Buzberger a exprimé sa surprise de voir sa proposition rencontrer une semblable opposition ; il a insisté pour qu'on vote séparément sur les deux candidats proposés par la majorité de la commission, afin de bien s'assurer si l'on est d'accord pour proclamer l'élection de M. Battaglini, et celle de M. Bernasconi, car il s'agit d'élections ; donc les électeurs doivent pouvoir se prononcer sur chaque candidat. C'était très bien raisonné, et notre Skouptchina helvétique aurait dû être contente de n'avoir pas à se prononcer sur 26 candidats, comme au Conseil national de la Serbie! — Mais nos radicaux ne voulaient pas de ces complications : une forte majorité s'est prononcée contre le vote séparé!

78 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

## COMPAGNONS DU SILENCE

PAR

PAUL FÉVAL

DEUXIÈME PARTIE

MARIA DES AMALFI

III

BERTA GIUDICELLI

Comprenez encore ceci : Dans le monde entier il n'y a qu'un homme capable de manœuvrer dans l'espace étroit et dangereux où nous sommes forcés de livrer la bataille, c'est moi.

Pier Falcone s'inclina.  
— Moi j'éprouve Johann avec tout l'orgueil naïf qui contrariait les profondes astuces de sa nature, moi, qui mettrai mon nom, avant de mourir, en tête des plus grands diplomates de l'univers!

moi, qui serai comte de Monteleone et premier ministre du royaume des Deux-Siciles! moi, qui ferai de vous, bon ami, un duc, un prince, tout ce que vous voudrez, pourvu que je le veuille... Éloignez la lampe et mettez-moi sur mon séant.

Le docteur obéit. Johann lui commanda le silence d'un geste et entama le chapitre des instructions. Cet homme complet, le premier diplomate de l'univers, omit pourtant un détail. Il oublia de demander à Pier Falcone la bonbonnière d'or! Et Pier Falcone n'était pas au bas de l'escalier qu'il s'en repentait déjà.

Nous quitterons la chambre à coucher du directeur de la police royale pour voir une dernière fois le jour se lever dans cette pauvre mansarde de la maison des Folquieri, où Beldemonio s'était réfugié pour éviter la poursuite de la garnison du Castel-Vecchio, lors de son voyage sur les toits. Cet épisode, qui nous semble déjà lointain tant les événements se pressent dans notre histoire, n'est distant de nous que de quelques heures : c'était le soir précédent. La voisine arrivée aux dernières limites de l'âge, que Beldemonio avait payée pour le remplacer dans sa bonne œuvre, était encore assise et dormait. Céleste reposait. Julien était comme engourdi.

Le lecteur avait déjà reconnu en eux le fils et la fille d'adoption du bon Manuele Giudicelli. La vieille voisine est une connaissance à nous également, moins intime, il est vrai, mais qui portait aussi ce nom de Giudicelli, appartenant à tout un clan de serviteurs Monteleone. Nous

Quand Berta Giudicelli fut devant le roi, elle chercha dans sa tête et n'y trouva rien. Elle ne savait plus pourquoi elle était venue. Depuis lors, sa raison vacillante renaissait par intervalles pour se voiler presque aussitôt. Elle était dans cette situation qu'exprime le plus triste de tous les mots : elle était en enfance.

Cette nuit, elle avait pourtant fait son devoir auprès de Julien et de Céleste. Grâce à elle les deux enfants avaient eu de l'eau fraîche. Ils étaient sauvés tous les deux. Seulement un sommeil de plomb les tenait. Il n'y avait point de lampe dans la pauvre chambre. La lumière qui avait éclairé Beldemonio, cette torche plantée sur la terrasse par les soldats du Castel-Vecchio, était depuis longtemps consumée. Quand les premiers rayons du matin vinrent attaquer cette nuit profonde, Berta, s'éveillant pour la vingtième fois, se leva.

L'aube s'éclaircissant jetait déjà de vagues lueurs à travers la fenêtre ouverte. La vieille se prit à grelotter.

— J'ai froid, dit-elle, l'enfer doit être froid : brûler, ce n'est pas souffrir.

Au moment où ses yeux allaient se refermer, il lui semblait qu'un objet brillait sur la table. Aussitôt sa physionomie changea. Elle eut une expression avide et cauteleuse, comme celle du chat qui guette sa proie. Elle s'approcha tout doucement de la table, regardant à droite, puis à gauche, pour voir si les deux enfants avaient les yeux fermés. Puis sa main, comme une serre d'oiseau de proie, se referma sur l'objet qui brillait.

M. Buhlmann (Berne) a retiré son postulat relatif aux regrets à exprimer au conseil exécutif du Tessin, M. Morel (Neuchâtel) l'a imité, et M. Graf (Bâle-Campagne) a retiré sa proposition individuelle, tendant à la cassation des élections du 30 octobre 1881, pour adhérer à la proposition de M. Voegelin.

Ces divers retraites ont simplifié la votation. Les propositions 1 (majorité de la commission) et 3 (proposition Aeppli) furent ensuite mises en votation éventuelle par appel nominal.

Voici le résultat :

On voté pour la validation de MM. Battaglioni et Bernasconi . . . . .	69
de MM. Battaglioni et Magatti . . . . .	48
Se sont abstenus . . . . .	17
Absents . . . . .	10
M. le président n'a pas voté . . . . .	1
<b>Total</b>	<b>145</b>

Toute la fraction catholique conservatrice, à l'exception des députés tessinois et de M. Sonderegger (Appenzell Rh.-Int.) qui se sont abstenus, a voté pour la validation de MM. Battaglioni et Magatti, en vertu de ce principe que de deux maux il faut choisir le moindre.

Un second vote amena le rejet, par 60 voix contre 38, de la proposition de la minorité conservatrice, mise en opposition avec la proposition de M. Voegelin; puis est intervenue la votation définitive, savoir: si le conseil national veut maintenir définitivement la proposition de la majorité, ou celle de M. Voegelin. Cette votation s'est également faite par appel nominal, et a eu le résultat prévu.

Pour l'élection de MM. Battaglioni et Bernasconi se sont prononcés . . . . .	71
Pour la cassation des élections du 30 octobre 1881 ont voté . . . . .	62
Abstention . . . . .	1
Absents . . . . .	10
M. le président n'a pas voté . . . . .	1
<b>Total</b>	<b>145</b>

On voté pour l'élection des deux candidats radicaux: MM. Baud, Berger, Bezzola, Brosi, Bruggisser, Bruu, Bruauer, Bourckhardt, Buzberger, Carteret, Colomb, Contesse, Criblet, Cuenat, Favon, Furrer, Francillon, Frei, Grieshaber, Grosjean, Gugelmann, Heberlin, Heitz, Huber, Joly, Joos, Jordan, Kaiser (Berne), Kaiser (Soleure), Karrer (Berne), Karrer (Argovie), Keller, Kläy, Klein, Kuhn, Künzli, Kurz, Leuba, Luenberger, Marnier, Mayor, Morel, Moriaud, Niggeler, Oguey, Philippin, Riem, Ritschard, Rohr (Berne) Ruffy, Scherz, Schild, Schlup, Schmid (Berne), Schwyder, Seiler, Sonderegger (Rhodes Extérieures), Stokmar, Stössel, Straub, Sulzer, Thommen, Tschanen, Tschudy, Vautier, Vessaz, Vonmatt, Wuest, Wulfelm, Zürcher, et Zyro, (71 voix).

On voté pour la cassation des élections du 30 octobre 1881: MM. Aeppli, Arnold, Bachmann, Baldinger, Beck, Bleuler, Brennwald, Bühler, de Buren, Chaney, de Chastonay, Chenevière, Curti, Dazzoni, Decurtins, Durrer, Erni, Escher, Evéquoz, Gatti, Geigy, Gonzenbach, Good, Graf, Grand, Hermann, Hilly, Hochstrasser, Holdener, Jaquet, Joris, Keel, Landis, Lutz, Meister, Merkle, Moos, Moser (Zurich), Moser (Saint Gall), Müller, Münch, Pedrazzini, Polar, Riniker, Rohr (Argovie), Rössler, de Rösel, Ryf, Scheuchzer, Schiess, Schmid (Grisons), de Schmid (Argovie), Schwander, Segesser, Sonderegger

C'était une bourse; c'était la bourse que l'émotion avait déposée sur la table au moment de partir. Un rale joyeux gronda dans la gorge de la vieille femme. Elle avait reconnu l'or au contact et au son. Elle vint auprès de la fenêtre pour compter. Il y avait une dizaine d'onces doubles dans la bourse, et trois ou quatre onces simples de trois ducats. Un sourire triomphant éclata parmi les rides de la vieille Berta Giudicelli. Son intelligence sembla revivre aux rayons de ce trésor. Elle dit avec une étrange netteté de raisonnement:

— C'est l'autre qui leur a laissé cela; ils ne savent pas qu'ils l'ont!

Elle vida la bourse dans le creux de sa main, puis échauffa la remise sur la table. Elle n'y avait laissé qu'une seule des plus petites pièces d'or.

— L'autre... répéta-t-elle cependant, tandis que ses yeux prenaient une expression farouche. Oh! Dieu m'envoie toujours des gens qui leur ressemblent!

Cela ne lui donna point l'idée de restituer la somme volée, mais en regagnant sa chaise, elle se disait:

— Il faudra bien que je parle au roi!

A peine était-elle assise que sa tête tomba sur sa poitrine. Son lourd sommeil l'avait reprise. Le grand jour emplissait la chambre quand elle s'éveilla. Son regard se tourna vers Céleste et elle se frotta les yeux.

— Oh! fit-elle; je rêve!

Elle recula sa chaise. C'était comme si un spectre eût apparu à ses yeux épouvantés; elle s'enfuit à l'autre bout de la chambre, où était

(Appenzell Rh.-Int.), \*Thoma, Voegelin, Vonmentlen, de Werra, Walleret, Zemp et Zweifel, 62 voix.

(Remarque: Les députés marqués d'un astérisque, s'étaient abstenus dans la première votation par appel nominal.)

S'est abstenu: M. Buhlmann.

Absents: MM. Battaglioni, Baumann, Eberlé, Hauser, Hofstetter, Magatti, Munzinger, Raschein, de Sprecher et Tissot.

En vertu de cette votation, le Conseil national suisse s'est constitué en corps électoral, en privant le peuple souverain de son droit légitime. Si pareille chose se voit dans le jeune royaume de Serbie, à peine sorti de la barbarie, on se l'explique plus difficilement dans une ancienne République so-disant démocratique.

Dans l'ivresse de sa victoire, notre Skoupstschina a eu cependant la générosité de faire abstraction des regrets à l'égard du gouvernement tessinois et de l'ouverture d'une enquête pénale. Cette dernière décision est aussi opportune que prudente, car, quand on se rend complice d'une fraude électorale, il est évident qu'on ne veut pas courir les risques d'une procédure pénale, toujours selon la vieille maxime qu'il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu.

RECrutEMENT. — Le personnel chargé du recrutement de cette année a reçu pour instruction de ne pas donner une interprétation trop restrictive aux dispositions réglementaires et de considérer comme propres au service les jeunes gens jouissant d'une bonne constitution et bien charpentés quand même la largeur du thorax ne serait pas tout à fait de la dimension normale. On se montrera aussi coulant à l'égard des jeunes gens dont les connaissances ou les aptitudes spéciales promettent de bons services dans les corps où ils pourraient être enrôlés.

**Saint-Gall**

On vient de forer près de St-Gall un puits artésien, qui donne de l'eau, mais seulement 100 litres par heure. On espère toutefois qu'il deviendra plus abondant. La nappe souterraine est à une profondeur de 29 mètres.

M. Ed. Guntli, à Altstätten, ancien député au Grand Conseil, a été élu préfet du district du Rheintal Supérieur, malgré tous les efforts déployés par les radicaux pour faire échouer cette candidature. Dans le canton de Saint-Gall, les préfets sont élus par le peuple.

**Grisons**

Le correspondant d'un journal grison annonce l'apparition du phylloxera dans les vignes de Mandello (Valtelline).

Une compagnie vient de se former, au capital de deux millions, pour établir, au sommet du Schwarzhorn, à une altitude de 3151 mètres, un établissement de santé pour les poitrinaires, avec route d'accès et chemins de fer funiculaire. Diverses maisons de Paris et de Vienne ont souscrit les deux tiers des actions.

**Vaud**

Un chien enragé ayant mordu des enfants, sans provocations de leur part, dans le district d'Oron, le conseil d'Etat vient de mettre séquestre sur tous les chiens du district d'Oron, Moudon, Echallens, Lavaux et Lausanne. On ignore dans quelle direction le chien enragé s'est enfui et, par cette

Julien. Ses yeux rencontrèrent le pale et beau visage de l'écolier. Elle poussa un cri étouffé et tomba sur ses genoux, qui sonnèrent sec contre le carreau. Tout son corps tremblait comme la feuille.

— Ils sortent de terre; murmura-t-elle avec un accent de profonde épouvante; je les ai vus tous trois cette nuit. Ayez pitié, seigneur Jésus! je fais le vœu de parler au roi!

Elle se traînait du mieux qu'elle pouvait vers la porte. Elle sortit comme on prend la fuite, traversa le carré et vint choir au milieu de sa mansarde, grommelant au travers de ses genoux qui claquaient :

— Je parlerai au roi... je fais vœu de parler au roi!

VI

PAUVRE MÈRE!

Nous sommes au palais Coriolani, dans une salle où nulle tenture, sinon quelques flots de mousseline brodée, ne cachait la splendide nudité des lambris. Le soleil du matin arrivait là tamisé par le feuillage des myrtes et des grenadiers qui faisaient de la terrasse voisine un riant et frais bosquet. La brise entraînait aussi imprégnée des parfums de l'oranger citrin et du royal magnolia. Le plafond en coupole, représentant Apollon au milieu des neuf Muses, était signé par le Calabrese. Les panneaux, encadrés de

grosse chaleur, on fera bien de prendre des précautions.

— Vendredi soir, un orage épouvantable s'est déchaîné sur le vallon de Sainte-Croix, et de mémère d'homme, jamais pareil dans ces montagnes. En un instant, la place du Pont jusqu'à la poste a été transformée en un large torrent, roulant des flots impétueux, entraînant tout sur son passage; plusieurs maisons ont eu leurs caves et plainpied envahis. La circulation, complètement interrompue, n'a pu être rétablie qu'au moyen de passerelles. Toute la population, mise en émoi, s'est transportée sur les lieux. La circulation était interrompue près du bâtiment des postes, où l'eau a creusé de profondes ravines dans le remblai de la route.

**Valais**

On annonce de Brigue que le lac de Mergelen s'est complètement vidé les 9 et 10 de ce mois.

**Neuchâtel**

La votation qui a eu lieu, le 24 et le 25, sur la création d'une Banque d'Etat, a donné le résultat suivant: oui, 8503; non, 5416.

Le soir, un grand cortège a parcouru les rues de la Chaux-de-Fonds pour célébrer ce résultat favorable au gouvernement.

**Genève**

Samedi dernier ont été proclamés les résultats des examens fédéraux de médecine. Ont obtenu le diplôme fédéral MM. Ernest Gaudard (Vaud), Albert Gerber (Berne), Ch. Marguet (France), Stanislas Mehling (Genève), Camille Reymond (Vaud) et M<sup>me</sup> Olga Gortinski et de Thilo (Russie).

**NOUVELLES DE L'ETRANGER**

**Lettres de Paris**

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 23 juin.

Bien qu'hier M. Lockroy affecté de dire qu'une nouvelle interpellation sur les affaires d'Egypte serait prochainement adressée à M. de Freycinet, on croit généralement à la Chambre qu'il y a là pure faufaronnade et que les opportunistes ont pris la résolution de laisser dormir cette affaire parce qu'on s'est aperçu que la majorité ne voulait pas renverser, au moins quant à présent, le ministère sur cette question. On ne désarme pas, sans doute, mais on cesse de combattre et on attend une meilleure occasion.

De grands préparatifs militaires se font, dit-on, dans nos ports. Le gouvernement semble vouloir se tenir prêt pour le cas où une intervention en Egypte, soit isolée, soit concentrée, deviendrait brusquement nécessaire.

On croit que la commission du budget va revenir aujourd'hui sur le vote par lequel elle a accordé une subvention aux établissements religieux de Tunisie.

On raconte que le président de la République a accepté l'invitation du conseil municipal de Paris pour l'inauguration de l'Hôtel de-Ville, à la condition qu'il n'y aurait aucune manifestation d'hostilité à l'égard du préfet de police. Celui-ci serait purement et simplement invité. Seulement pour donner satisfaction aux conseillers du pavillon de Flore, on offrirait prochainement à M. Camassès une autre situation. Cette solution aurait donné satisfaction à l'amour-

moirs, montraient encore les Muses avec divers attributs mythologiques; elles étaient peintes par le Ghirlandajo et Pietro Novelli.

A travers les arbutus de la terrasse, on apercevait l'admirable paysage que présente la campagne au nord de Naples. Nous avons vu déjà l'aspect du sud, le golfe avec ses enchantements, les îles, le Vésuve à l'est; à l'ouest, Pouzzoles derrière le Pausilippe; et au lointain, par-delà le Monte Gaudo, l'horizon de l'autre mer. Ici c'était la colline des Deux-Portes et la colline du Sentello, les Camaldules, la villa Regina, Nozarrete et ce palais qui suffrait seul aux délices d'une capitale, Capodimonte et ses ombrages. Naples est beau, Naples est superbe; Naples est l'amour de l'Italie, comme Rome en est la gloire.

Il y avait une femme en deuil dans ce salon. Nous l'eussions reconnue aisément pour celle qui excitait tant de respect et tant de curiosité à bord du paquebot le Pausilippe; celle qu'on appelait « la comtesse ». Son visage aux traits réguliers et doux gardait cette expression de timidité triste que nous avions remarquée en elle à première vue. Elle tenait une lettre à la main, une lettre ouverte, qui au moins nous dirait son nom. L'adresse portait en effet: « A Maria des Amalî, comtesse douairière de Monteleone. »

Celle-là était donc la veuve de ce grand citoyen, bienfaiteur de toute une contrée, qui avait perdu la vie pour avoir eu pitié d'un ennemi tombé. Celle-là était la mère des deux enfants qui manquaient dans les deux pauvres berceaux du pavillon de marbre au Martorello, la mère frappée trois fois dans ses enfants, qui étaient

propre des frères ennemis de la préfecture de police et du conseil municipal.

Savez-vous comment les ministériels ont baptisé la commission du Concordat que préside le vivisecteur Bert? « La commission clérico-gambettiste! » Et voici comment ils justifient cet accouplement bizarre: de même, disent-ils, que Gambetta ne voudrait pas supprimer l'immovibilité de la magistrature, mais seulement s'entendre avec les magistrats; ainsi, Gambetta ne veut pas du Concordat, mais une entente avec les curés et les évêques afin de les asservir à sa dictature, avec la magistrature et l'armée. Ce raisonnement pourrait bien reposer sur quelque vérité.

On m'écrit de Pontoise qu'à la suite du vote de la Chambre contre l'immovibilité de la magistrature, et sur l'élection des magistrats, M. Royer Collard, juge d'instruction dans cette ville, a donné sa démission.

On sait que M. Japiot, procureur de la République à Senlis, a aussi donné sa démission après le même vote.

M. Loysen continue à Londres ses conférences pour recueillir les secours destinés à prolonger l'existence de sa misérable secte. Ces conférences sont présidées par l'archevêque anglican de Canterbury. De son côté, le pasteur Edmond Pressensé a fait trois conférences sur l'origine de l'homme au point de vue de la science moderne. On présidait à tour de rôle, l'archevêque de Canterbury, l'ambassadeur français Tissot et le duc d'Argyll.

On m'écrit de Berlin:

« Le prince Henri, fils cadet du prince impérial d'Allemagne, s'embarquera le 1<sup>er</sup> octobre de l'année courante, sur la corvette « Olga, » pour les Indes-Occidentales; son voyage doit durer un an, et comprendra le tour du globe.

« L'on commente beaucoup l'absence d'un représentant de la reine Victoria, à Berlin, au baptême de son arrière petit-fils. S. M. depuis la mort du prince Albert, s'est montrée peu tendre pour sa fille aînée, épouse du prince héritier d'Allemagne. »

Le maréchal se ressent des mauvaises nouvelles qui nous arrivent de Constantinople, relativement à l'insuccès de la conférence. La baisse des fonds égyptiens cause de graves embarras à plusieurs maisons de banque; quoiqu'il puisse arriver, le discrédit du marché en banque est si notoire que de nouvelles déconfitures ne pourront qu'en augmenter.

P. S. — Les amis de M. de Freycinet annoncent, dans les couloirs des Chambres, l'arrivée au ministère des affaires étrangères d'une dépêche officielle rédigée dans ce sens: L'ambassadeur d'Italie à Constantinople, doyen du corps diplomatique, a invité ses collègues représentant les cinq grandes puissances à se réunir chez lui cette après-midi, à trois heures.

Le bruit court que les gouvernements italien et français vont reprendre les négociations relatives aux ambassades de Rome et de Paris. On sait que ces négociations, poursuivies un moment avec beaucoup d'activité, ont dû être interrompues à cause des préoccupations motivées par les affaires d'Egypte.

Paris, 24 juin.

Dans la diplomatie, les affaires d'Egypte causent de très sérieuses préoccupations; on croit à un avortement de la conférence, à une entente séparée de l'Angleterre avec

tout son cœur; la femme martyre qui était devenue folle à force de pleurer tout son sang dans ses larmes.

Nous l'avons vue durant cette nuit d'automne, où notre récit s'ouvrait au milieu des mystérieuses évolutions des chevaliers du Fer; nous l'avons vue deux fois. Une fois, au fond de la vallée, dans les ruines, disant à Athol, qui cherchait la porte scellée du pavillon: « C'est là! » et la seconde fois, sous la voûte byzantine du Corposanto, nous avons entendu sa voix qui troubla les Compagnons du Silence autour du catafalque vide. Elle était folle alors et captive. C'était elle que la vieille Berta poursuivait, le fouet à la main, le long de la Brentola débordée et qui tisse, peine d'être battue!

Nous avons dû rappeler tout cela, car il y avait loin, en vérité, de la pauvre insensée, fuyant le fouet de sa geôlière, à cette femme qui était ici chez elle, et qui parmi les magnificences des palais Coriolani, avait l'air d'une reine. N'est-elle pas la nuance de tristesse effrayée qui donnait parfois à son regard quelque chose de farouche, on aurait pu dire que sa folie passée n'avait point laissé de trace. Elle était assise sur un sofa, au-devant de la terrasse. Elle froissait avec distraction le papier qu'elle tenait à la main. Une larme vint tout à coup à ses yeux.

(A suivre.)

la Turquie et à un rôle très effacé de la France dont le gouvernement se trouvera très compromis à l'intérieur.

Les pièces diplomatiques contenues dans le *Blue-Book* anglais et dans le *Livre jaune* français ne laissent aucun doute sur l'attitude des divers cabinets européens depuis le jour où la France et l'Angleterre ont pris la résolution de soumettre les affaires d'Égypte à la discussion des autres grandes puissances. Dans une dépêche qui porte la date du 15 février, lord Amphilil fait connaître à lord Granville les dispositions de M. de Bismark. Tout en se déclarant prêt à accepter les décisions d'une conférence internationale le chancelier n'a pas dissimulé ses entretiens avec l'ambassadeur britannique, ses préférences personnelles pour une intervention ottomane. La pensée du cabinet de Berlin, qui ne s'était manifestée à l'origine que sous la forme d'une simple suggestion, s'affirme d'une manière beaucoup plus énergique dans une communication adressée le 3 mai dernier par le comte de Wüster au gouvernement de la reine Victoria. L'ambassadeur d'Allemagne à Londres ne se contente plus de se prononcer en principe en faveur d'une intervention du sultan, il a soin d'ajouter que M. de Bismark est opposé à une intervention anglo-française et qu'il considère une pareille entreprise comme pouvant entraîner des conséquences fâcheuses pour les deux puissances occidentales.

M. Mancini ne va pas jusqu'à opposer en termes aussi formels une sorte de veto aux tentatives de la France et de l'Angleterre, mais sur tous les autres points son langage se diffère pas d'une manière bien sensible de celui de M. de Bismark. Il suffit de comparer les paroles que le chancelier adressait à lord Amphilil à la date du 15 février avec les déclarations que faisait sept jours plus tard à sir A. Paget le ministre des affaires étrangères d'Italie, pour être convaincu de l'entente parfaite qui s'était établie entre les cabinets de Berlin et de Vienne, de Berlin et de Rome, tandis que le gouvernement de Saint-Petersbourg se cantonnait dans une stricte réserve, et chargeait le prince Lobanoff de déclarer à lord Granville que la Russie ne songeait nullement à contester l'importance des intérêts particuliers de l'Angleterre et de la France, et était disposée à les respecter aussi longtemps qu'ils ne seraient pas en opposition avec les intérêts européens. Comme on le voit, les deux puissances occidentales se trouvaient dans une situation diplomatique assez difficile. Elles étaient en présence d'une étroite alliance qui s'était formée entre les cabinets de Berlin, de Vienne et de Rome, et elles ne pouvaient compter sur le concours de la Russie. Il était de toute évidence, que pour triompher dans des conditions aussi défavorables, il leur aurait été nécessaire de resserrer leur union, de tenir le même langage et de combiner en toute occasion leurs efforts. Malheureusement les divergences d'appréciations qui existaient entre les gouvernements de Paris et de Londres percent presque à chaque page du nouveau *Blue-Book* qui vient d'être distribué au Parlement.

Dès le 22 février en effet le cabinet français s'oppose avec énergie à une intervention à main armée de la Turquie. Lord Granville ne résiste pas de front aux répugnances de ses alliés, mais après d'assez longues tergiversations, il propose à titre de moyen terme, dans une dépêche du 24 avril, d'envoyer en Égypte un commissaire ottoman qui serait accompagné d'un général français et d'un général anglais. Le gouvernement de la République n'accepte pas cette solution, et M. Tissot insiste auprès de lord Granville pour obtenir que l'Angleterre repousse avec plus de vigueur que par le passé toute immixtion de la Turquie dans les affaires égyptiennes. Le chef du Foreign Office lui répond que cette solution est regrettable, sans doute, mais qu'il la considère comme inévitable. Alors, M. de Freycinet prend l'initiative de la démonstration navale d'Alexandrie, mais l'Angleterre ne s'y associe qu'à contre-cœur et regrette que les autres puissances ne soient pas invitées à prendre part à cette manifestation. Enfin après avoir longtemps repoussé toute intervention ottomane, le gouvernement français finit par se rallier à l'envoi d'une armée turque qui opérerait en Égypte, sous le contrôle de la France et de l'Angleterre. L'histoire de ces trop nombreuses tergiversations diplomatiques des deux puissances occidentales ne nous explique que trop les

obstacles qu'a rencontrés la réunion de la conférence de Constantinople et le peu d'espoir d'une solution favorable aux intérêts de la France et à son influence traditionnelle en Orient.

Je vous annonçais, hier, d'après mes correspondants de province, qu'une animation insolite se manifestait, depuis plusieurs jours, dans nos ports militaires. Aujourd'hui, je puis vous signaler — de source certaine — l'expédition de plusieurs détachements de marins, à destination de Toulon. Un détachement de trois cents hommes, venant de Cherbourg, a été immédiatement dirigé, par l'Ouest Ceinture, sans arrêt à Paris, de la gare Montparnasse à la gare de Lyon.

La première réunion de la conférence qui a eu lieu, hier, a été uniquement consacrée à l'échange des pouvoirs.

La conférence a ensuite notifié officiellement sa constitution à la Porte.

La conférence a décidé que le secret le plus absolu serait gardé sur ses délibérations. On assure que ses travaux vont être activement poussés dès le commencement de la semaine prochaine.

Dans la séance d'hier à la conférence, les ambassadeurs, au nom de leurs gouvernements, ont adressé à la Porte un *memorandum* dans lequel les puissances expriment le regret que le gouvernement turc n'ait pas cru devoir prendre part aux travaux de la conférence.

Au conseil des ministres, M. Léon Say a rendu compte de son entrevue avec la commission du budget. Il a constaté que tous les rapports pouvaient être déposés du 3 au 5 juillet.

La discussion à la Chambre pourrait commencer le 3 juillet et être terminée vers le 28.

FRANCE

Samedi dernier, la majorité de la Chambre française a tenu une des séances les plus tristes qui se puissent imaginer. Il était question de la prestation du serment. Il gêne cependant si peu tous les parlementaires de la troisième République qu'on s'étonne vraiment de les voir s'acharner autant contre lui. Du reste ce n'était qu'un prétexte. M. J. Roche en a profité pour déverser pendant une heure les injures les plus grossières, les calomnies les plus honteuses, contre les cérémonies et l'enseignement de la religion catholique. Tout y a passé, le crucifix surtout, que M. J. Roche prétend n'avoir été placé dans les préséances que « pour inspirer aux juges le désir de rendre des arrêts iniques et aux témoins l'obligation de mentir ».

Mgr Freppel a répondu dans un admirable langage aux déclamations du citoyen Roche. Mais le vote est venu, et 339 voix ont adopté l'abolition du serment religieux. En sortant de la séance, orageuse au possible, un député républicain dit : « En vérité, cette Chambre est d'une incécence sans exemple. » Nous sommes absolument de cet avis.

On écrit de Marseille :

« La semaine dernière, M. Léon Roubaud, ancien président de la Chambre des notaires, était incarcéré la veille de la grande fête locale du Sacré-Cœur, en vertu d'un simple mandat d'amener d'un juge d'instruction de la Seine pour avoir, paraît-il, envoyé des souscriptions ici recueillies au marquis de Rays, fondateur de la colonie libre de Port-Breton.

« M. Léon Roubaud fut traîné à Paris entre deux gendarmes. Après un interrogatoire devant le juge d'instruction, il a été relâché.

« Le bruit court que M. Roubaud et la chambre des notaires seraient disposés à poursuivre certains journaux qui ont publié sur cette affaire des articles diffamatoires au premier chef. »

ITALIE

Une certaine agitation commence à se répandre parmi les paysans de la Haute-Italie. C'est ainsi que nous lisons dans la *Gazzetta di Parma*, du 22 :

La triste semence jetée par les agitateurs a fructifié. Les prétentions des paysans commencent à dépasser les limites du raisonnable. Les esprits sont montés : on craint des violences, des désordres, des répressions, des représailles.

A Zibello, les journaliers se sont ligüés et imposent pour la moisson des pactes absolument ruineux pour les propriétaires. Voici ces pactes :

Cinq francs par jour de salaire, plus quatre repas et le droit d'emporter une gerbe de blé, c'est-à-dire le double de ce qu'on

payait jusqu'ici. Les grévistes ne sont pas non plus disposés à permettre qu'on fasse la moisson avec d'autres moyens mécaniques ou non.

De sourdes menaces s'élèvent contre les batteuses, sous prétexte qu'elles privent de travail les pauvres gens.

On lit dans le même journal :

Deux compagnies de troupe de ligne sont partis hier soir pour Busselo, où l'agitation agricole devient de plus en plus grave.

ANGLETERRE

À la Chambre des communes, sir Ch. Dilke, répondant à M. Arnold, dit qu'il lui est impossible de faire actuellement une communication sur les procédés de la conférence ou sur sa durée qui dépendent des événements et des vues des puissances. Le gouvernement n'a aucune raison de supposer qu'il ait l'occasion de prendre des mesures dans le but suggéré dans la seconde partie de la question de M. Arnold, lequel avait demandé si des démarches avaient été faites pour sauvegarder la prépondérance de l'Angleterre et de la France.

Répondant à M. Worms, sir Ch. Dilke dit que le protocole de désintéressement a été proposé conjointement par l'Angleterre et la France aux autres puissances ; rien dans ce protocole n'empêcherait l'Angleterre de s'opposer à une proposition de neutralisation du canal de Suez, si cette proposition était soulevée à la conférence.

M. Langton demande, s'il est exact que le cabinet prépare des transports de troupes et pour quelle destination. (Rumeurs, cris : Ne répondez pas !)

M. Childers constate la désapprobation de la Chambre et déclare que ce n'est pas une question à laquelle le ministère doit répondre.

À la Chambre des lords, lord Granville, répondant à lord Stratheden, constate la bonne entente des autorités françaises en Tunisie avec les consuls étrangers, notamment avec le consul anglais, et le désir évident du représentant français d'accueillir toutes les réclamations justes et raisonnables.

Le *Daily Telegraph*, parlant des préparatifs de l'Angleterre en vue d'une intervention armée en Égypte, raconte qu'on s'entretient dans les cercles politiques de l'organisation d'un corps considérable de débarquement, comprenant environ huit mille hommes de toutes armes, pris dans les garnisons de Malte et de Gibraltar et placé sous le commandement de sir Elvelyn Wood.

Il est évident toutefois, ajoute le *Daily Telegraph*, qu'une armée de 8000 hommes ne pourrait pas être formée à Malte, où il n'y a actuellement que six régiments d'infanterie, soit 4800 hommes, dont on ne pourrait détourner qu'une faible partie, parce qu'il ne serait pas prudent de dégarnir cette île au moment où une crise européenne paraît imminente. Quant à Gibraltar, il n'y a que quatre bataillons. La flotte de la Manche est actuellement à l'ancre dans le port de la Vilette où tout est prêt pour l'embarquement. L'escadre détachée se rend à Gibraltar où elle recevra des ordres ultérieurs, et où elle sera rejointe par la frégate cuirassée *Belle-Isle*.

De Chatham on a télégraphié que, depuis quelques jours, le général sir E. Wood est en conférence avec le ministre de la guerre. Dans toutes les villes de garnison de la Grande-Bretagne on déploie d'ailleurs une grande activité. On s'efforce de compléter l'effectif de tous les régiments et on exerce sans relâche les hommes au maniement des armes.

RUSSIE

On écrit de Saint-Petersbourg à l'Indépendance belge :

« La police de Saint-Petersbourg a découvert un complot qui devait éclater à Moscou, à l'occasion du couronnement du czar. Dans la nuit de samedi à dimanche, elle a arrêté 50 personnes soupçonnées d'être les auteurs ou les complices de ce complot.

Un vétérinaire, nommé Kribiloff, semble être le principal coupable ; il était depuis quelque temps déjà sous la surveillance de la police. Des agents de police qui s'étaient déguisés en frotteurs, firent samedi leur apparition dans la maison de Kribiloff ; celui-ci, qui ne se doutait de rien, ne fit aucune objection à ce qu'ils frottassent les parquets, comme c'est l'habitude dans la plupart des grandes maisons.

Pendant qu'ils étaient occupés à leur besogne, ils se jetèrent à l'improviste sur Kribiloff et sur sa cuisinière, et ils réussirent à les garrotter avant que ceux-ci eussent pu se défendre ; on s'aper-

çut alors que la cuisinière était un homme déguisé.

Une grande quantité de bombes explosibles et de dynamite ont été trouvées dans la maison : c'est grâce à son déguisement que la police a pu s'emparer de deux nihilistes, qui autrement auraient certainement fait sauter la maison plutôt que de se rendre.

La police a fait le même jour une autre capture importante en arrêtant deux étudiants, dont une femme, au moment où ils rentraient chez eux. Cette capture était assez difficile, car leur appartement était situé dans un vaste bâtiment qui n'est pas habité par moins de 2,000 personnes. La surveillance d'un si grand édifice rencontrait de grandes difficultés.

La police a découvert dans l'appartement des deux étudiants une quantité de livres révolutionnaires, et entre autres une correspondance chiffrée que l'on suppose devoir contenir des instructions sur l'attentat projeté. »

ÉGYPTÉ

Le sultan a conféré l'ordre du Medjidieh à Arabi pacha et a envoyé des diamants au khédivé.

Ragheb pacha, répondant à une dépêche de M. Lesseps, a assuré que la sécurité du canal de Suez serait sauvegardée.

Une lettre du khédivé ordonne à Ragheb-pacha de châtier les auteurs du massacre, de prendre des mesures pour rétablir la sécurité et de rappeler les Européens.

Les Anglais prennent des mesures en Europe et dans les Indes pour envoyer rapidement des troupes si le canal de Suez venait à être menacé.

CANTON DE FRIBOURG

District de la Sarine  
Election partielle

Dimanche, 2 Juillet,

Candidat du parti conservateur catholique :

**M. Stanislas Aeby,**  
conseiller d'Etat.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 26 Juin.

À la Chambre, M. Lockroy demande s'il est exact que la flotte anglaise ait quitté Chypre, allant en Égypte, si elle veut débarquer et si elle a demandé à la France de coopérer au débarquement. Il demande aussi les motifs du retour de M. Sienkiewicz.

M. de Freycinet répond que M. Sienkiewicz a été autorisé à venir en France pour affaires de service. Il désire ne pas répondre aux autres questions, que les faits soient véritables ou supposés, ajoutant qu'on ne doit tirer aucune induction de son silence.

CONSTANTINOPLE, 26 Juin.

Dans la conférence d'hier toutes les puissances ont signé le protocole de désintéressement. Leurs représentants ont commencé l'examen général de la situation de l'Égypte qu'ils continueront demain.

BIBLIOGRAPHIE

**L'Enchiridion du catéchiste.** Avis, homélies, histoires, prières, méditations, hymnes, cantiques et autres exercices pour la première communion, à l'usage des catéchistes ; par M. l'abbé Reynaud, auteur de la *Somme du catéchisme*. Paris, Palmé éditeur.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux peut rendre de grands services dans la préparation d'une première communion. Peut-être l'auteur aurait-il pu réduire les dimensions de ce volume, en ne reproduisant pas des prières liturgiques qui se trouvent dans tous les paroissiens.

Nous avons fort goûté la série d'instructions préparatoires à la première communion. À la suite vient un recueil d'exemples et de traits édifiants qui offrent de la variété et de l'intérêt. Signalons aussi les exercices de la confession, et un choix des cantiques les plus populaires.

En vente à Genève, chez M. H. Trembley, libraire.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

On a reçu à Marseille des nouvelles de M. Paul Soleillet, l'intrépide explorateur

parti, il y a quelques mois, de cette ville, pour Obock, où il est en train de fonder une petite colonie française.

M. Soleillet écrit à un de ses amis que Obock est fondé. Une importante caravane lui a été envoyée par le roi Menelik, et c'est la première qui va du Choa à Obock.

Les relations avec les indigènes sont excellentes, ainsi qu'avec les chefs des pays voisins, les sultans de Reitta, de Bajouia, du Loheita et des Hahoussa.

Aux dernières nouvelles, M. Soleillet se disposait à rendre visite au terrible Mohammed Hanfaie, dont on a fait une sorte de croquemitaine, parce que, jusqu'à présent, il n'a voulu recevoir aucun blanc.

On sait que la cataracte du Niagara est produite par le déversement du Lac Erie dans le lac Ontario par l'intermédiaire de la rivière Niagara. Cette merveilleuse chute

d'eau est exploitée au point de vue de la curiosité, et il est aussi question, dit le *Courrier des Etats-Unis*, de l'exploiter industriellement. Des ingénieurs ont calculé que le déversement de la cataracte est de 285,000 mètres d'eau par minute, d'une hauteur de 61 mètres. Ces deux éléments fournissent un effort mécanique évalué à environ 3 millions de chevaux vapeur.

Des ingénieurs ont donc eu la pensée d'établir, dans un endroit favorable, trois turbines gigantesques qui recevront l'eau amenée de la cataracte, au moyen d'un tuyau, et pourront produire chacune une force de 1,000 chevaux. Ces 3,000 chevaux recevraient divers emplois : ils donneraient leur mouvement à des usines établies à proximité des turbines, feraient mouvoir des machines productrices de fluide électrique qui éclaireraient les localités environnantes et, une partie transportée au loin sur des câbles conducteurs, irait distribuer la force

dans des établissements industriels situés plus loin. Enfin, comme tout centre de production doit nécessairement se relier par voie ferrée au réseau général des chemins de fer, une partie du fluide électrique produit sur les bords du Niagara servirait à la mise en marche de locomotives électriques.

Tout cela est-il un simple rêve sorti d'un cerveau américain ? Pas le moins du monde. Nous ne savons si tous ces merveilleux projets entreront dans le domaine de l'exécution, mais ce qu'il y a de certain, c'est que tout cela est absolument possible. Avec les moyens que l'on possède aujourd'hui de produire le fluide électrique, d'envoyer ce fluide dans les machines semblables à celles qui l'ont engendré, et qui, de machines génératrices, se transforment en machines motrices, il est possible d'utiliser les grandes forces hydrauliques situées dans les localités éloignées des centres industriels. Usines,

che nins de fer, peuvent recevoir la force par fil télégraphique, comme une ville peut, par la même voie, recevoir la lumière.

Si l'expérience projetée aux cataractes du Niagara est vraiment tentée, on se rendra un compte exact de ce qui doit être fait pour l'utilisation à distance des forces hydrauliques. Sans doute les amateurs des grandes spectacles de la nature ne sauront assez regretter de voir les usines modifier l'aspect des chutes et une certaine opposition se manifester à contre les projets dont nous venons de parler, mais il semble difficile que l'autorité puisse s'opposer à l'établissement des usines niagariennes dans un pays où le beau cède toujours le pas à l'utile.

M. SOUSSEAS - Rédacteur

**BANQUE**  
**Cyp. GENDRE & C<sup>ie</sup>**

Rue de Romont à Fribourg  
DÉPÔTS D'ARGENT  
Remboursables à 2 ans 4 3/4 0/10 l'an  
» 1 an 4 1/2 0/10 »  
» 6 mois 4 1/4 0/10 »  
» 3 mois 4 0/10 »  
» 1 mois 3 3/4 0/10 »  
» vue 3 1/2 0/10 »

Achats et ventes de titres.  
Encaissement de coupons.  
Tenue de rentiers. (291)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE :

CONSÉCRATION

**AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS**

d'après la B. Marguerite-Marie; suivie d'un acte de confiance en Dieu du Vénéral Père de la Colombière, ornés de vignettes et encadrés, sur deux couleurs, à 5 cent. pièce, 50 cent. la douzaine, 4 fr. le cent.

AMENDE HONORABLE

AU

**SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS**

suivi d'une prière quotidienne pour les agonisants du jour, d'une consécration au Sacré-Cœur de Jésus, et des trente-trois salutations au Cœur Sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Prix 2 fr. le cent.

En vente à l'Imprimerie Catholique :

**MGR DE SÉGUR**  
**SOUVENIRS**

ET

**Récits d'un Frère**

PREMIÈRE PARTIE, de 1820 à 1856. Par le marquis de Ségur. Prix 3 fr.

DEUXIÈME PARTIE, de 1856 à 1881. Par M. le marquis de Ségur. Prix, 3 fr.

**AVIS**  
aux ménagères et cultivateurs économes

Trouvez vous que le colporteur à qui vous achetez des toiles que vous pourriez produire vous mêmes à 90 cent. le mètre, et qu'il paie lui seulement fr. 1 gagne trop sur vous, en vous les vendant 2 frs le mètre !

Trouvez-vous qu'en doublant son argent avec le vôtre, il videra trop votre bourse ? Eh bien n'oubliez pas que la toile qui vous est offerte à crédit au prix de fr. 2 et 2 20 le mètre se trouve à Fribourg chez **Ant. Comte** pour fr. 1 20 le mètre

Achetez et comparez !

(345)

**BITTER DENNLER**  
**INTERLAKEN**

PREMIÈRE MÉDAILLE A TOUTES LES EXPOSITIONS

De tous les Bitters ou Amers fabriqués jusqu'à ce jour, le **Bitter Dennler** est le seul qui, par ses qualités essentiellement stomachiques, dues à sa composition à base de plantes des hautes Alpes, ait conquis la confiance du public et celle bien plus précieuse du *médecin*.

Le seul qui soit devenu le remède indispensable à toute personne souffrant de l'estomac.

Le seul qui puisse légitimement devenir la boisson préférée de tout amateur désirant calmer sa soif par une boisson agréable.

Le seul enfin qui, contrairement aux autres liquides employés jusqu'à ce jour, exerce une influence des plus salutaires sur tout l'organisme humain.

Le **Bitter Dennler** s'est particulièrement trouvé efficace dans les cas suivants :

- 1° Perturbations dans l'estomac, provenant de refroidissement ou indigestions ;
- 2° Manque d'appétit et dégoût des aliments ;
- 3° Digestion difficile, entraînant des douleurs et pesanteurs dans l'estomac après le repas, des aigreurs, etc. ;
- 4° Affections abdominales et disposition aux hémorroïdes ;
- 5° Pauvreté de sang, anémie ;
- 6° Migraines.

Des personnes délicates qui croyaient que l'usage d'un remède alcoolique leur était absolument interdit, ont obtenu des résultats les plus surprenants en se servant du **Bitter Dennler** à petites doses, par cuillerées ou même par gouttes et mêlé avec de l'eau ou sur du sucre.

Le **Bitter Dennler** se recommande de lui-même aux Hôtels, Cafés et Brasseries ; ses qualités digestives, après l'usage de la bière, sont des plus remarquables : pris avant le repas, avec ou sans eau, il constitue un apéritif sans rival.

DEPOT A FRIBOURG : chez MM. J. C. Hug, Monney, frères, Ch. Lapp, Boéchal et Bourgnécht, pharmacien, et Muller, pharmacien ; à ROMONT, chez M. Jules Ruffieux ; à BULLE, chez M. Rieter, pharmacien. (313)

**LE SAINT PÉLERIN D'AMETTES**  
**VIE DE SAINT BENOIT-JOSEPH LABRE**

Né à Amettes (Pas-de-Calais) en 1748, mort à Rome en 1783 en odeur de sainteté ; par un prêtre Mariste.

1 vol. in-18, édition ordinaire, 40 cent., édition illustrée, 70 cent.

**Gendarmes secs**

se vendent à fr. 15 les 100 pièces, franco à domicile en remboursement.

(342) **Jenny & Kiebigler** à Bâle.



**AVIS AU CLERGÉ**

Dans une ville renommée pour ses établissements d'eaux sulfureuses, le curé de la localité offre un logement gratuit à deux ou trois prêtres peu fortunés, désirant de profiter de ces maisons de bains. S'adresser au bureau du journal.

En vente à l'Imprimerie catholique  
Brochure de propagande

**UNE LETTRE**  
SUR LA LOI SCÉLÉRATE

lue à l'assemblée générale des Cercles catholiques d'ouvriers le 5 mai 1882.

Prix . . . . . fr. 0 15 l'exempl.  
» 1 50 la douz.  
» 12 — le cent

**PETITES MÉDITATIONS**

pour tous les jours de l'année  
par M. l'abbé Alfred Gilly, docteur en théologie et en droit canon, chanoine de la cathédrale de Nîmes.

2 vol. in 12. — Prix : 4 frs.

**Photographies**

de M. le révérend doyen de Guin  
Format album . . . . . fr. 1  
» cartes . . . . . 0 50

**BOURSE DE GENEVE DU 26 JUIN**

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois . . . . .	80 3/4	—	80 1/2	81	Suisse-Occidentale . . . . .	151	151	150	152
4 1/2 Fédéral 1879 . . . . .	—	—	—	—	Central-Suisse privilégiées . . . . .	587	—	586	585
4 0/0 Fédéral 1880 . . . . .	—	—	102 1/2	102 3/4	Nord-Est Suisse . . . . .	558	560	558	561
5 0/0 Italien . . . . .	90 15	—	90	90 1/4	priviliégées . . . . .	560	560	557	560
5 0/0 Valais . . . . .	—	—	1030	—	Union Suisse . . . . .	255	256	255	256
<b>OBLIGATIONS</b>					Saint-Gothard . . . . .	—	—	—	485
Ouest-Suisse . . . . .	462 1/2	—	462	462	Union privilégiées . . . . .	463	—	465	470
Suisse-Occidentale 1873-76 . . . . .	—	—	—	—	Comptoir d'escompte . . . . .	1305	—	1300	1310
1878-79 . . . . .	451 1/4	—	451	451 3/4	Banque du commerce . . . . .	—	—	—	—
3 0/0 Jongne à Eclépens . . . . .	—	—	—	—	de Genève . . . . .	—	—	—	—
Franco-Suisse . . . . .	360	—	360	362	Fédérale . . . . .	667	—	667	670
4 0/0 Central-Suisse . . . . .	—	—	—	475	Sociétésuisse des chemins de fer . . . . .	—	—	6800	6850
4 12 0/0 Central Nord-Est . . . . .	—	—	1018	—	Banque des chemins de fer . . . . .	—	—	1175	1185
4 0/0 Jura-Berne . . . . .	—	—	972	—	de Paris et Pays-Bas . . . . .	—	710	707	711
Lombardes anciennes . . . . .	288	—	287 1/2	288	Crédit Lyonnais . . . . .	—	—	850	—
» nouvelles . . . . .	—	—	—	286	Association financière genevoise . . . . .	1265	—	1260	1270
Antrichiennes nouvelles . . . . .	370	—	370	371	Omnium genevois . . . . .	—	—	725	745
Méridionales . . . . .	270	—	270	271 1/2	Basler Bankverein . . . . .	—	—	—	810
Borde méridionaux . . . . .	535	—	532	535	Industrie genevoise du gaz . . . . .	—	—	—	—
Borde Espagne . . . . .	—	—	—	—	» belge du gaz . . . . .	—	—	—	—
Crédit foncier russe 50 0 . . . . .	—	—	—	—	Gaz de Genève . . . . .	605	—	602	610
Société générale des chemins de fer . . . . .	—	—	—	—	» Marseille . . . . .	767	—	763	770
					Appareillage, Gaz et Eau . . . . .	—	—	—	—
					Tabacs italiens . . . . .	—	—	—	—

**BOURSE DE PARIS**

24 Juin	AU COMPTANT	26 Juin
99 81	Consolidés . . . . .	99 56
81 27	3 0/0 Français . . . . .	81 15
114 47	5 0/0 Italien . . . . .	114 33
130 —	5 0/0 Id. . . . .	130 —
	Or, à New-York . . . . .	—
	Argent à Londres . . . . .	—
	<b>A TERME</b>	
81 27	3 0/0 Français . . . . .	81 15
114 47	5 0/0 Id. . . . .	114 33
89 75	5 0/0 Italien . . . . .	89 75
99 81	3 0/0 Anglais . . . . .	99 81
11 70	5 0/0 Turc . . . . .	11 40
—	5 0/0 Russe 1877 . . . . .	—
—	4 0/0 Autrichien . . . . .	—
1175 —	Banque de Paris . . . . .	1165 —
712 50	Crédit Lyonnais . . . . .	702 50
—	Mobilier français . . . . .	—
1490 —	Crédit foncier . . . . .	1485 —
495 —	Mobilier Espagnol . . . . .	495 —
—	Autrichiens . . . . .	—
1620 —	Gaz Parisien . . . . .	1610 —
2350 —	Suez . . . . .	2315 —